

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00278 Numéro SIREN : 330 024 233 Nom ou dénomination : B DE B
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2024 sous le numéro de dépôt 4360

N° 202404360

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : B DE B		1 2	
Adresse de l'entreprise : 8 RUE DES HALLES 37000 TOURS		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Numéro SIRET * 3 3 0 0 2 4 2 3 3 0 0 0 1 8		Néant ☐ *	
		Exercice clos le. 31 10 2024	
		Net 3	
Capital souscrit non appelé		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Écarts de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois (1) Dont droit au bail		CP	
Clause de réserve de propriété *		CR	
Immobilisations		Stocks :	
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		B DE B		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	54 720)	DA	54 720	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	10 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	2 059 381	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(34 771)	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		TOTAL (I)	DL	2 090 131	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	10 433	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	2 807	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	7 491	
	Dettes fiscales et sociales		DY	4 304	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	28 188	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	53 223		
	Ecarts de conversion passif *		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 143 353		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	53 223		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SID 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise .		B DE B		Néant ☐ *	
		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
		FG	43 092	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	43 092	FK	FL
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ
					FR
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX
	Salaires et traitements *				FY
	Charges sociales (10)				FZ
	DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA
					GB
		Sur actif circulant dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		B DE B		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	33 261	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	33 261	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(33 261)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	11 586	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	96 878	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	131 648	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(34 771)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont			HY	
		produits de locations immobilières			IG	
	(3)	Dont			HP	
		- Crédit-bail mobilier *			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
		Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C G I)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	REGUL BENEFICE SCI MADEMOISELLE 2021			33 261		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise B DE B										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une reévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	21 120	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG	41 000	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	369 000	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	4 183	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	22 041	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	27 544	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	463 768	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	138 564	8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP	1 088	IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	560 991	IU		IV	15 043		
TOTAL IV						LQ	700 643	LR		LS	15 043		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 185 531	ØH		ØJ	15 043		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LW	21 120	IX	21 120	
CORPORELLES	Terrains						IP		LY	41 000	LZ	41 000	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	369 000	MB	369 000		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME			
		Inst gales, agencets et am des constructions				IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MK	4 183	ML	4 183	
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencets, aménagements divers				IU		MM	22 041	MN	22 041		
		Matériel de transport				IV		MP	27 544	MQ	27 544		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT			
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW				
	Immobilisations corporelles en cours						MY		NA		NB		
	Avances et acomptes						NC		NE		NF		
TOTAL III						IY		NH	463 768	NI	463 768		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		M7		ØW		
	Autres participations						IØ	46 561	ØY	92 003	ØZ	92 003	
	Autres titres immobilisés						II		2C	1 088	2D	1 088	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2	10 310	2E	565 724	2G	569 931	
	TOTAL IV						I3	56 871	NK	658 815	2H	663 022	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	56 871	ØK	1 143 703	ØM	1 147 910		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 1 0 7 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise B DE BNéant ☒ *

CADRE A

	(col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-
=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise B DE B

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements	CY			EL		FM		EN	
Fonds commercial	RE			RI		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	18 610		PF	1 408	PG		PH	20 018
TOTAL I	RK	18 610		RM	1 408	RN		RO	20 018
Terrains	PI			PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	267 977	PN	19 023	PO		PQ	287 000
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	4 183		QA		QB		QC	4 183
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	22 041	QE		QF		QG	22 041
	Matériel de transport	QH	27 544	QI		QJ		QK	27 544
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II	QU	321 745		QV	19 023	QW		QX	340 768
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	340 356		ØP	20 431	ØQ		ØR	360 787

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NO + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		B DE B		Néant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C G I					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise				B DE B		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	565 043	UR		US	565 043			
	Autres immobilisations financières		UT	681	UV		UW	681			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	19 413		19 413					
	Autres créances clients		UX	15 026		15 026					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 959		6 959					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	1 137 610		1 137 610					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	325		325					
	Charges constatées d'avance		VS	427		427					
	TOTAUX		VT	1 745 484	VU	1 179 760	VV	565 724			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	10 433		10 433						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 700		2 700						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 491		7 491						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	3 196		3 196						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 108		1 108						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	107		107						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	28 188		28 188						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	53 223	VZ	53 223						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	114 567	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise B DE B		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le 31/10/2023	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB	
	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE	19 023	
	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG	522	
	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				RB		
	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)				XX		
	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *				XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	12 966	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	41 753	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	41 753
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						I8	
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						ZN	
	- imposées au taux de 0 %						WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WO		
- Plus-values nettes à court terme						XR		
- Plus-values soumises au régime des fusions						WQ	35 561	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						Y1		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *						Y3		
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)						SU		
Zones d'entreprises * (activité exonérée)						SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
						WR	109 825	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WS	34 771	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						WV	
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WH	
	- imposées au taux de 0 %						WP	
	- imposées au taux de 19 %						WW	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						XB	
	- imputées sur les déficits antérieurs						I6	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WZ		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						XA		
Régime des sociétés mères et des filiales *						2A		
Produit net des actions et parts d'intérêts						ZX		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)						ZY		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						XD	
	Majoration d'amortissement *						XF	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexes)		L2		
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies 1°)		QV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC		
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)						L5		
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)						PA		
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)						XC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 quaterdecies)						PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						XI	70 374	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	70 374	
						XO		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2023

Extension

B DE B

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>B DE B</u>				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis A1 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2			▼ ligne W1	▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise <u>B DE B</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	83 510		Dividendes		ZD	65 510			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	18 000				
					Report à nouveau	ZF	(0)				
	TOTAL I	ØF	83 510		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	83 510				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	26 426			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	10 956			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	22 955			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	60 338			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	736			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	1 323			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	2 059			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	954			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	2 143			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB				
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	3,11 %			
	– Numéro de centre agréé * XP						– Filiales et participations (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		70 374	Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL					
				Plus-values à 19 % JM		Imputations JC					
	Groupe : résultat d'ensemble JD		68 865	Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO					
				Plus-values à 19 % JP		Imputations JF					
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		1	N° SIRET de la société mère du groupe JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise B DE B Néant ☐**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)					
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)					

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : B DE B

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶❸ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

SAGE Experts-comptables janvier 2023

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise <u>B DE B</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise B DE B										Néant ☒	
Exercice ouvert le: 01082022 et clos le: 31072023										Données en nombre de mois	
										1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel *										YP	
Dont apprentis										YF	
Dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	
Variation négative des stocks										OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX	
Période de référence										GY	
Date de cessation										HR	
Effectifs au sens de la CVAE *										EY	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31072023

N° SIRET

3 3 0 0 2 4 2 3 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

B DE B

ADRESSE (voie)

8 RUE DES HALLES

CODE POSTAL

37000

VILLE

TOURS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1520

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

BELLEVILLE

Prénom(s)

BERNADETTE

Nom marital

% de détention

98,16

Nb de parts ou actions

1492

Naissance :

Date

19/08/1949

N° Département

37

Commune

NOTRE DAME D'OË

Pays

FR

Adresse :

N°

8

Voie

RUE DES HALLES

Code Postal

37000

Commune

TOURS

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31072023

N° SIRET

3 3 0 0 2 4 2 3 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

B DE B

ADRESSE (voie)

8 RUE DES HALLES

CODE POSTAL

37000

VILLE

TOURS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique

SCI

Dénomination

MADEMOISELLE

N° SIREN (si société établie en France)

512104365

% de détention

100,00

Adresse

N°

8

Voie

RUE DES HALLES

Code Postal

3700

Commune

TOURS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SARL

Dénomination

ABG

N° SIREN (si société établie en France)

350771713

% de détention

100,00

Adresse

N°

1

Voie

RUE DES HALLES

Code Postal

3700

Commune

TOURS

Pays

FRANCE

Forme juridique

SCI

Dénomination

ANTOINE

N° SIREN (si société établie en France)

352543136

% de détention

20,00

Adresse

N°

77

Voie

RUE GAMARD

Code Postal

37300

Commune

JOUE LES TOURS

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

B DE B

SAS au capital de 54 720 €

8 rue des Halles 37000 TOURS

RCS TOURS 330 024 233

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 JUILLET 2023

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 34 770,75 € en totalité au poste « autres réserves ».

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividende Global éligible à l'abattement de 40 %	Dividendes revenant aux associés bénéficiant de l'abattement	Dividendes revenant aux associés ne bénéficiant pas de l'abattement
31.07.2022	18 000 €	18 000 €	0
31.07.2021	0	0	0
31.07.2020	0	0	0

ADOPTION :

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée des associés du 24 janvier 2024.

Copie certifiée conforme
Le Président,

